

# LETTRE

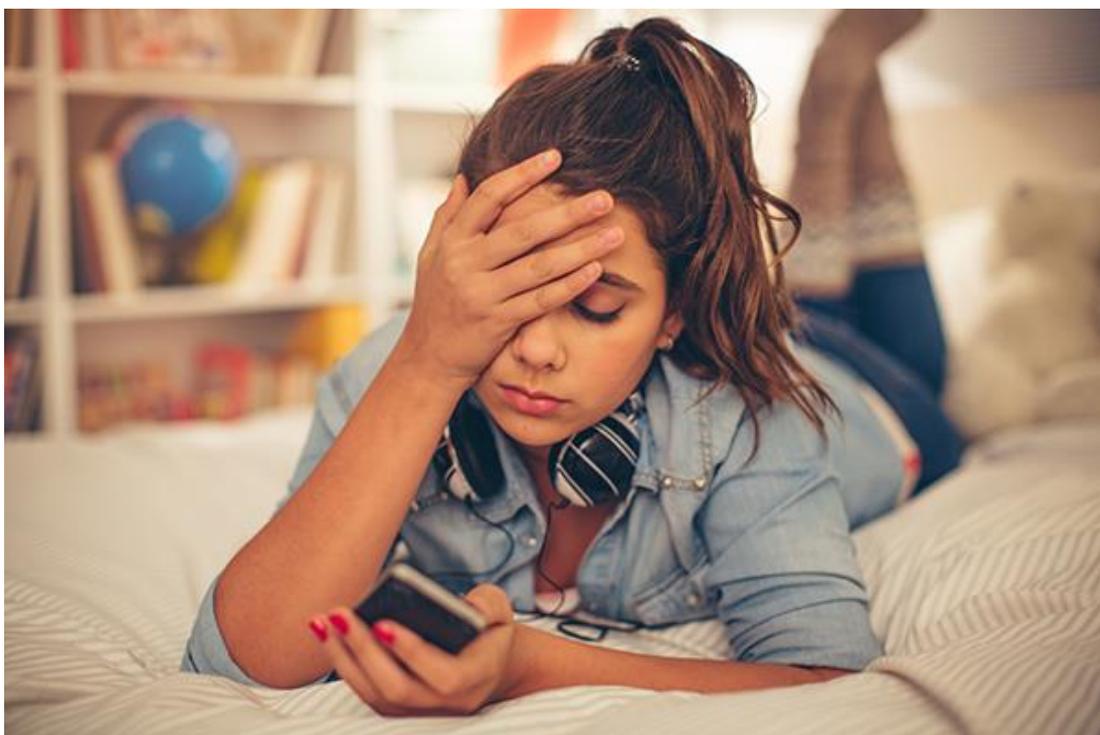
# D'INFORMATION

# DE LA FCPE

Défendons nos enfants,  
fort comme on les aime.



22 janvier 2021



## **Bac 2021 : la ténacité de la FCPE a payé !**

Peut-être bien que oui, peut-être bien que non... Après des tergiversations à n'en plus finir, qui ont considérablement éprouvé les lycéens et leurs parents, le ministre de l'Éducation nationale s'est enfin résolu à annoncer, jeudi 21 janvier, [la suppression des épreuves de spécialité du baccalauréat](#) qui auraient dû se tenir le 15 mars. C'est la moyenne annuelle obtenue dans chacune des matières de spécialité qui sera comptabilisée pour l'examen.

La ténacité de la FCPE et des organisations syndicales a donc payé ! La publication d'une ordonnance le 24 décembre 2020, prévoyant que l'examen du baccalauréat puisse être modifié jusqu'à quinze jours avant le début des épreuves, avait mis le feu au poudre. « S'autoriser à ne rien prévoir, c'est quand même une drôle d'attitude », avait

réagi Rodrigo Arenas, co-président de la FCPE. Le 15 janvier, dans un texte commun intitulé « S'organiser pour se projeter », la FCPE, les syndicats enseignants et les élèves avaient interpellé Jean-Michel Blanquer sur les modalités des examens à venir pour « construire collectivement les mesures à mettre en place, avec un calendrier clair, pour la réussite de tous les élèves, quelle que soit la situation sanitaire dans laquelle le pays se trouvera dans les mois à venir ».

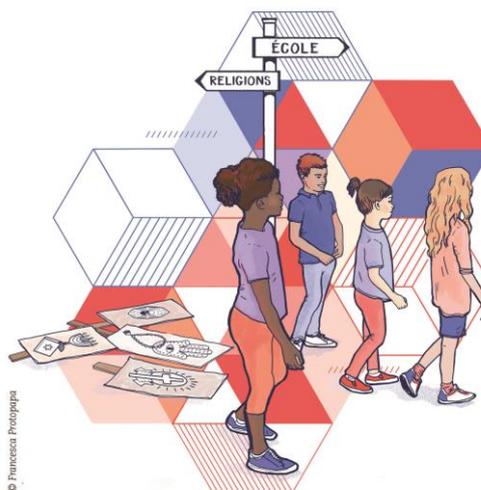
[Lire le texte commun](#)



## Parcoursup : la deuxième phase a commencé le 20 janvier

Depuis le 20 janvier 2021, la deuxième phase de Parcoursup est lancée malgré les demandes de report de la FCPE ! Après avoir complété leur dossier d'inscription sur Parcoursup, les candidats auront jusqu'au 11 mars 2021 23h59 (heure de Paris pour formuler 10 vœux d'accès à des formations postbac (avec possibilité de sous-vœux selon les formations) et jusqu'à 10 vœux supplémentaires pour des formations en apprentissage. Retrouvez dans notre article toutes les réponses pratiques à vos questions.

[Les conseils de la FCPE](#)



## La laïcité à l'usage des parents d'élèves

Parce que la #FCPE et La Ligue de l'enseignement ont à cœur de défendre et d'expliquer la laïcité, elles publient, avec le soutien de l'Observatoire de la laïcité, un livret de huit pages à l'usage des parents d'élèves.

La laïcité est souvent l'objet d'incompréhension ou de contresens. Cet outil doit permettre à chacun d'y voir plus clair, et d'apaiser un climat trop souvent tendu sur le sujet.

[Télécharger le livret](#)



## Faut-il craindre la généralisation des cours à distance ?

L'épidémie a transformé l'enseignement, notamment dans le second degré, avec une partie des cours en visioconférence. Un virage numérique irréversible ? Réponse dans notre prochain numéro de *la Revue des Parents*, avec une interview croisée de Barbara Stiegler, philosophe et de Pascal Plantard, anthropologue. Également au sommaire du numéro de février : un dossier consacré à l'éducation artistique et culturelle avec le comédien militant Robin Renucci. Et en fin de magazine, le portrait de Morad Ait-Habbouche, le producteur de *Sale temps pour la planète*.

[S'abonner à la Revue des Parents](#)

**STOP**  
à la publicité  
sur la «malbouffe»



## Stop à la publicité alimentaire destinée aux enfants !

La FCPE, UFC-Que Choisir, la PEEP, Familles Rurales, la Fédération française des diabétiques, le Réseau Environnement Santé (RES) et l'Union nationale des associations familiales ont adressé jeudi 14 janvier une lettre ouverte à Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique.

Les organisations réclament un encadrement législatif des messages publicitaires destinés aux enfants, portant sur des produits alimentaires trop gras, trop sucrés ou trop salés.

[Lire la lettre ouverte](#)

Pourquoi adhérer à la FCPE



Grâce à ces combats du quotidien,  
les parents participent collectivement  
à la défense de l'école publique, laïque  
et gratuite pour tous.

**JE REJOINS LA FCPE**

FCPE  
108-110 avenue Ledru-Rollin  
75011 PARIS  
[fcpe@fcpe.asso.fr](mailto:fcpe@fcpe.asso.fr)